



PROJET DE TRANSFORMATION DE L'INCINÉRATEUR DE PLOUHARNEL EN



**UNITÉ DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
DES DÉCHETS**



BILAN

DE LA CONCERTATION



CONCERTATION PRÉALABLE DU 1^{ER} MARS AU 19 AVRIL 2024

SOMMAIRE

LE PROJET EN BREF	1
1. LE PORTEUR DE PROJET	1
2. LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	1
3. LES CHIFFRES CLÉS	2
RETOUR SUR : LA DÉMARCHE DE CONCERTATION DANS SON ENSEMBLE	3
1. LE CADRE LÉGAL ET LES ANNONCES LÉGALES.....	3
2. LES OUTILS DE LA CONCERTATION ET DE LA PARTICIPATION	4
2.1 LES OUTILS DE L'INFORMATION	4
2.2 UN OUTIL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION.....	5
2.3 UN OUTIL DE PARTICIPATION.....	6
3. LES EVENEMENTS DE LA CONCERTATION, CHRONOLOGIE, PARTICIPATION ET APPORTS	7
3.1 LA CONCERTATION EN BREF (CHIFFRES CLÉS)	9
RETOUR SUR : LES PRINCIPALES THÉMATIQUES DE LA CONCERTATION	15
1. POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET ARTICULATION AVEC LE PROJET D'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	15
1.1 VERBATIM.....	15
1.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET.....	16
2. MAITRISE DES IMPACTS RIVERAINS DE L'INSTALLATION ACTUELLE ET FUTURE	17
2.1 VERBATIM.....	17
2.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET.....	18
3. BILAN ENVIRONNEMENTAL D'UNE UVE ET ÉTUDE D'IMPACT	18
3.1 VERBATIM.....	19
3.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET.....	19
4. CYCLE DE VIE DU PROJET D'UVE	20
4.1 VERBATIM.....	20
4.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET	21
5. DÉMARCHE DE CONCERTATION	22
5.1 VERBATIM.....	22
5.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET.....	22
6. DIMENSIONNEMENT ET LOCALISATION DE L'INSTALLATION, SCENARIOS ALTERNATIFS ET COOPERATIONS TERRITORIALES	23
6.1 VERBATIM.....	23
6.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET.....	24
7. TEMPORALITE DU PROJET ET DEMANDE DE MORATOIRE	25
7.1 VERBATIM.....	25
7.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET.....	25
LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION	26
ANNEXES	29

LE PROJET EN BREF

1. LE PORTEUR DE PROJET

La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AOTA) exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés à l'échelle des 24 communes du territoire.

Conformément à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement, la collectivité a adopté son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en 2020. Ce document réglementaire vient donner les grands axes de la politique de prévention et de gestion des déchets sur le territoire. Le territoire est équipé des infrastructures de traitement de déchets suivantes :

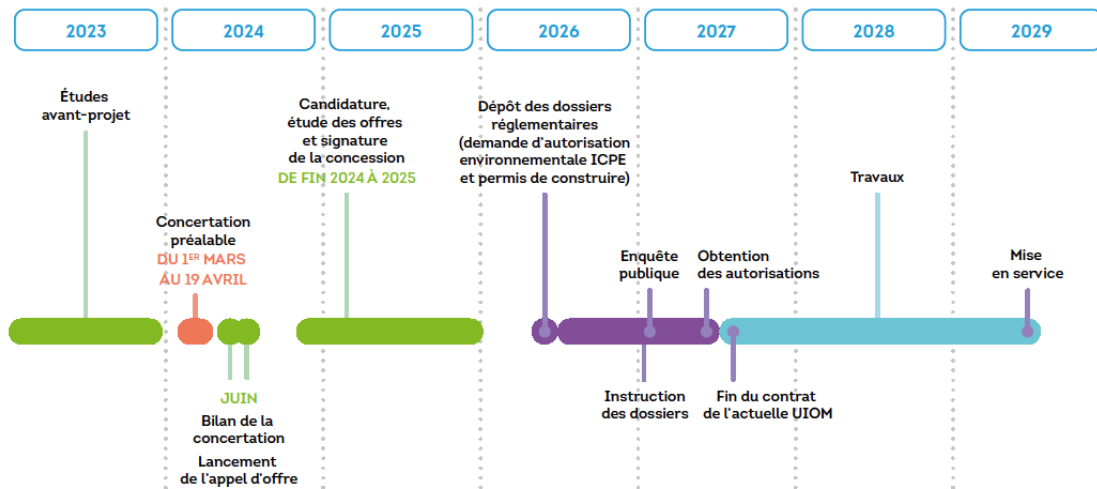
6 DÉCHÈTERIES réparties sur le territoire continental à Belz, Carnac, Sainte- Anne d'Auray, Pluvigner, Quiberon et Crac'h.	2 MINI- DÉCHÈTERIES sur les îles d'Houat et d'Hoëdic	1 INCINÉRATEUR de déchets, situé à Plouharnel	1 PLATEFORME DE STOCKAGE des emballages légers (bacs jaunes) et du verre à Plouharnel	1 QUAI DE TRANSFERT des biodéchets à Pluvigner
---	--	---	--	---

2. LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

L'incinérateur assurant le traitement des déchets résiduels de la collectivité nécessite d'importants travaux de modernisation dans les années à venir. Alors qu'un déficit de traitement des déchets résiduels est prévu à l'échelle du département et de la région dans les années à venir, et au vu de la forte volatilité des coûts du traitement des déchets, Auray Quiberon Terre Atlantique a imaginé un projet de transformation de l'Unité d'Incinérateur des Ordures Ménagères en Unité de Valorisation Énergétique.

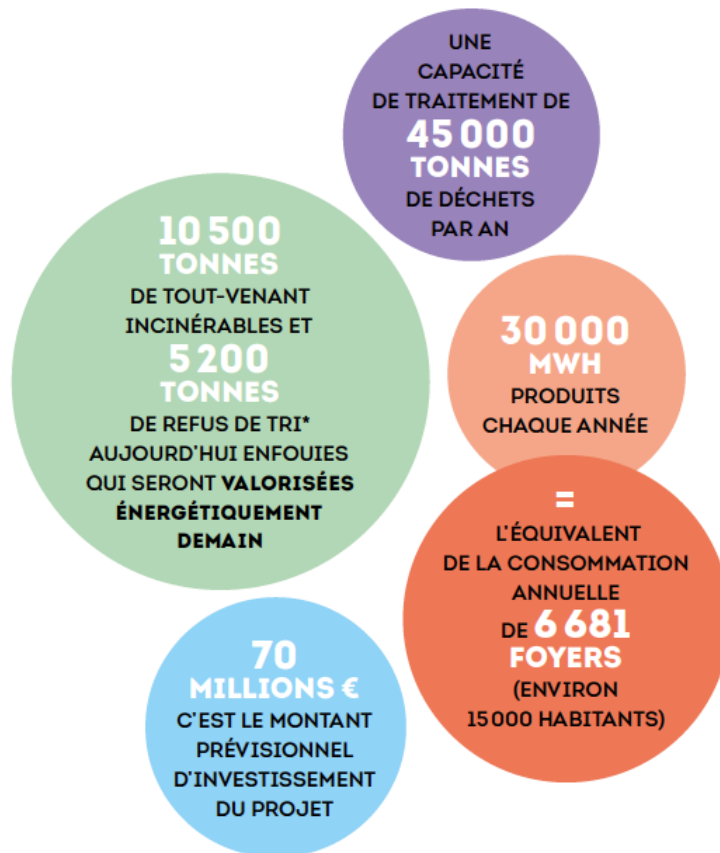
Ce projet permet à la collectivité d'avoir **une maîtrise de ses exutoires** et de valoriser énergétiquement des déchets résiduels, aujourd'hui seulement incinérés. Le projet d'UVE à Plouharnel assurerait un meilleur maillage du territoire, et un **respect du principe de proximité**, le Morbihan et surtout sa moitié sud étant dépourvu de capacités de traitement par valorisation énergétique, contrairement au reste de la Bretagne. Le dimensionnement imaginé permet de traiter les boues des stations d'épuration situées à proximité, le tout-venant incinérable et les refus de tri d'Auray Quiberon Terre Atlantique, de Blavet Bellevue Océan Communauté et de Lorient Agglomération. À l'horizon 2035, 15 000 tonnes de déchets seront ainsi détournées de l'enfouissement pour être valorisées énergétiquement. La concertation préalable volontaire est menée en amont de la conception du dossier réglementaire et afin d'assurer un échange.

Le calendrier prévisionnel de déploiement du projet est présenté ci-dessous.



3. LES CHIFFRES CLÉS

Les données clés de compréhension du projet sont présentées ci-dessous.



RETOUR SUR : LA DÉMARCHE DE CONCERTATION DANS SON ENSEMBLE

La concertation préalable volontaire s'est avérée très mobilisatrice pour les habitants, associations et élus du territoire, ce qui a permis de mener des débats et échanges de qualité. La collectivité se félicite de cette mobilisation qui témoigne de l'intérêt des acteurs du territoire pour la politique de prévention des déchets et pour le processus de concertation.

1. LE CADRE LÉGAL ET LES ANNONCES LÉGALES

Auray Quiberon Terre Atlantique a fait le choix volontariste d'organiser une concertation préalable (article L.121-16 et suivants du Code de l'environnement) non obligatoire au vu des caractéristiques du projet, du 1^{er} mars au 19 avril 2024.

La concertation préalable poursuivait les objectifs suivants :

- informer le public d'un projet ;
- échanger sur son opportunité, ses objectifs et ses caractéristiques, des orientations principales aux enjeux socio-économiques qui s'y attachent, les impacts qu'il peut avoir sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- échanger sur les solutions alternatives, y compris, son absence de mise en œuvre.

Conformément au cadre légal :

- la concertation a été annoncée par voie de presse le 13 février 2024. À la suite d'une coquille relevée sur la publication Ouest-France, une nouvelle publication a eu lieu le 15 février ;
- les avis de concertation préalable volontaire ont été affichés dans les 24 mairies du territoire à partir du 15 février ;
- une déclaration d'intention a été transmise à la préfecture préalablement au début de la concertation.

Dans un souci d'information complète, les mairies du territoire ainsi que le siège communautaire d'AQTA ont également affichés des affiches informant de la démarche de concertation et invitant à la réunion publique d'ouverture.



Exemple d'affichage informant de l'ouverture de la démarche de concertation préalable volontaire

2. LES OUTILS DE LA CONCERTATION ET DE LA PARTICIPATION

Le maître d'ouvrage, Auray Quiberon Terre Atlantique, a mis à disposition du public des outils d'information et de concertation. Ces outils ont permis la pleine information de chacun sur le projet, à son stade de développement actuel.

2.1 LES OUTILS DE L'INFORMATION

Dossier de la concertation

Ce document socle de la concertation avait pour objectif de présenter le projet de transformation de l'UIOM de Plouharnel en Unité de Valorisation Énergétique. Les éléments suivants y sont détaillés : cadre réglementaire autour de la prévention et du traitement des déchets, situation actuelle à l'échelle de la Bretagne et au sein du territoire d'AQTA, scénarios alternatifs au projet d'UVE et scénario privilégié à l'heure actuelle.

Ce document était mis à disposition pour consultation dans les 24 mairies du territoire et au siège d'AQTA. En complément, il était à disposition lors des événements de la concertation et sur le site internet du projet www.concertation-uve-aqta.fr.

Synthèse de la concertation

Ce document est une version synthétique du dossier de la concertation, permettant de prendre connaissance des éléments principaux ayant amené à la définition de ce projet.

Ce document était mis à disposition dans les 24 mairies du territoire et au siège d'AQTA. En complément, il était à disposition lors des événements de la concertation et sur le site internet du projet www.concertation-uve-aqta.fr.



Capture d'écran de la page d'accueil du site www.concertation-uve-aqta.fr

2.2 UN OUTIL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Site internet de la concertation

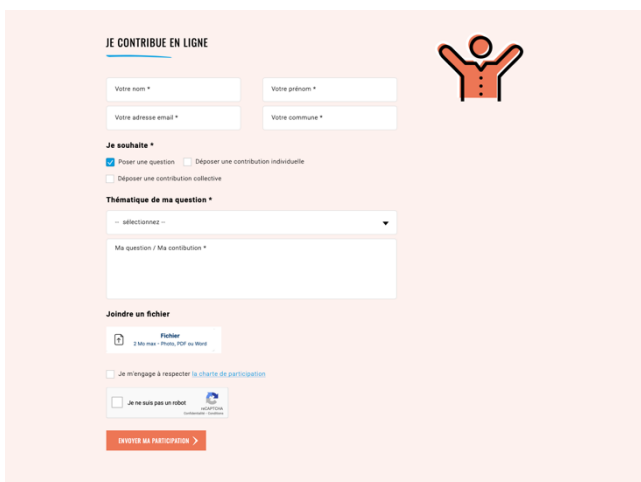
Le site www.concertation-uve-aqta.fr était ouvert à la consultation pendant toute la durée de la concertation. Une mise en ligne partielle du site à partir du 15 février a permis aux personnes le souhaitant de découvrir les chiffres clés du projet. Le site internet complet a été mis à disposition du public à partir du 1^{er} mars.

Le site internet de la concertation est un espace complet pour les personnes souhaitant participer à la démarche de concertation. Sur ce site les habitants :

- peuvent découvrir les rendez-vous de la concertation et s'inscrire à la visite du site proposée ;
- comprendre le contexte local, régional et national dans lequel s'inscrit ce projet ;
- consulter la synthèse et le dossier de la concertation, qui expliquent en détails le projet ;
- participer en posant des questions ou en déposant une contribution.

Le site internet est organisé en 5 onglets permettant aux internautes de disposer de niveaux de détails différents sur le projet :

- La page « accueil » explique les grandes lignes du projet, le cadre de la concertation et les rendez-vous ;
- La page « comprendre » détaille le contexte d'émergence du projet et notamment les évolutions réglementaires auxquelles fait face la collectivité aujourd'hui ;
- La page « découvrir » présente le projet d'UVE, son tonnage, sa production d'électricité ainsi que son calendrier réglementaire ;
- La page « approfondir » comprend une foire aux questions afin de comprendre plus en détails le projet et ses implications, ainsi qu'une partie ressources afin de consulter les documents de la concertation, les documents cadres sur le sujet déchets au plan national, régional et local. Les données de suivi environnemental de l'UIOM ainsi que les comptes-rendus des événements de la concertation ont été mis en ligne au fur et à mesure de la démarche dans cette rubrique.



The screenshot shows a web form for online participation. At the top, it says 'JE CONTRIBUE EN LIGNE' next to a person icon. The form has several input fields: 'Votre nom *', 'Votre prénom *', 'Votre adresse email *', and 'Votre commune *'. Below these, there's a section 'Je souhaite *' with radio buttons for 'Poser une question' (selected), 'Déposer une contribution individuelle', and 'Déposer une contribution collective'. A dropdown menu 'Thématique de ma question *' is set to 'sélectionnez...'. A text area 'Ma question / Ma contribution *' is below. At the bottom, there are checkboxes for 'Je m'engage à respecter la charte de participation' and 'Je ne suis pas un robot'. A red button 'ENVOYER MA PARTICIPATION >' is at the very bottom.

Capture d'écran du formulaire de participation sur le site internet www.concertation-uve-aqta.fr

La page « participer » permet aux personnes intéressées de déposer une question ou une contribution via le formulaire dédié. Ce formulaire présenté ci-dessous invite les participants à choisir une thématique pour leur participation, et laisse la possibilité d'intégrer une pièce-jointe.

Les éléments transmis font l'objet d'une modération et pour les questions, d'une réponse concomitamment à leur publication. Ce choix d'apporter une réponse au cours de la démarche de concertation a été fait afin de permettre aux participants de **bénéficier d'une information complète, y compris au cours de la démarche**. Les contributions sont publiées sans réponse au cours de la concertation.

Les nombreuses contributions et questions au cours de la concertation n'ont pas permis au maître d'ouvrage de répondre à toutes les questions posées. En effet, 78 contributions et questions (soit **40% du volume total de participations** sur le site internet) ont été envoyées du 15 au 19 avril. Toutes les thématiques feront cependant l'objet d'une réponse dans ce bilan de la concertation.

2.3 UN OUTIL DE PARTICIPATION

Lors de tous les événements destinés au grand public pendant la concertation, une boîte à contributions était disponible afin de permettre à chacun de déposer une contribution ou une question. Les questions posées lors des permanences d'information étaient retranscrites par les animateurs de la concertation, et déposées dans la boîte à contributions.



Boîte à participations disponible lors de la réunion publique du 12 mars

3. LES EVENEMENTS DE LA CONCERTATION, CHRONOLOGIE, PARTICIPATION ET APPORTS

En amont de la concertation

À l'occasion du **conseil communautaire** du 15 février, M. Philippe Le Ray, président d'Auray Quiberon Terre Atlantique et Mme Claire Masson, vice-présidente déléguée à la gestion des déchets et à la valorisation des ressources, ont annoncé l'ouverture d'une concertation préalable volontaire du 1^{er} mars au 19 avril, sur le projet de transformation de l'incinérateur de Plouharnel en Unité de Valorisation Énergétique précédemment présenté en conseil communautaire. L'annonce de cette démarche à l'occasion d'un temps fort dans la vie de l'administration permettait une diffusion large de l'information auprès des élus et habitants d'AQTA.

À l'occasion de la **conférence des maires** du 23 février 2024, la démarche de concertation préalable volontaire engagée par Auray Quiberon Terre Atlantique a été présentée plus en détails aux élus. Les maires du territoire ont pu échanger en détail sur le projet d'Unité de Valorisation Énergétique et sur la concertation associée. La présentation des temps de concertation et des modalités de concertation était essentielle pour garantir la diffusion de l'information auprès des habitants du territoire.

Les journaux Ouest-France et Le Télégramme étaient intéressés par un temps d'échanges spécifiquement sur le sujet de l'Unité de Valorisation Énergétique. Une **conférence de presse** sur le projet a donc été organisée le 23 février, afin de garantir une bonne information de la presse locale. À la suite de ce temps d'information et d'échanges avec la presse, plusieurs articles présentant la concertation autour du projet d'Unité de Valorisation Énergétique ont été publiés dans la presse. Ils ont contribué à la bonne information des habitants du territoire sur le projet.

Du 1^{er} mars au 19 avril 2024, pendant la concertation

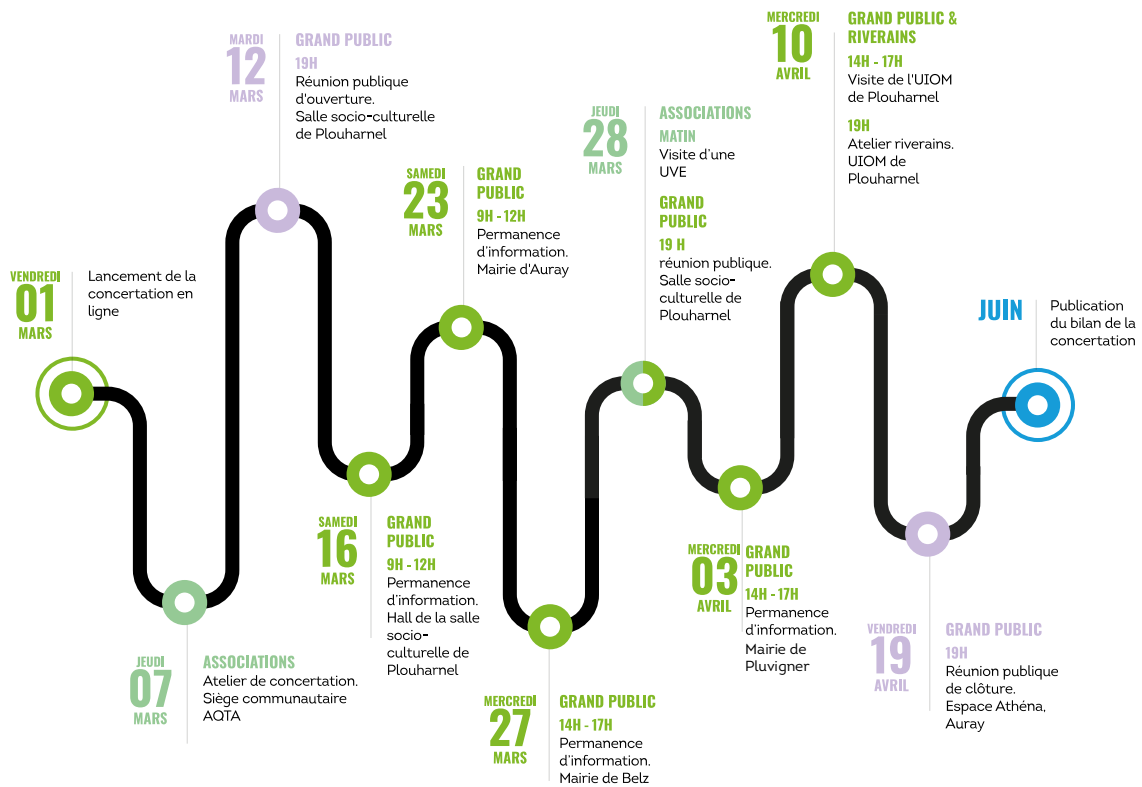
Un dispositif de concertation ambitieux avait été prévu par la collectivité, afin de mobiliser tous les acteurs du territoire dans la démarche :

- 2 réunions publiques : une au début de la concertation le 12 mars, et une en clôture de la concertation le 19 avril ;
- 2 ateliers avec les associations du territoire : un au siège d'AQTA le 7 mars, et une visite de l'UVE de Pluzunet le 28 mars ;
- 4 permanences d'information d'une demi-journée, sur les communes de Plouharnel, Auray, Belz et Pluvigner tout au long de la période ;
- 1 porte-à-porte auprès des riverains du site, au début de la concertation ;
- 3 créneaux de visite de l'UIOM de Plouharnel, le 10 avril 2024.

Les échanges au cours de la concertation ont permis de compléter le dispositif de **deux événements supplémentaires** :

- **1 réunion publique** dédiée à la présentation du scénario alternatif des associations, le 28 mars ;
- **1 atelier avec les riverains** sur la maîtrise des impacts du site, le 10 avril.

Le calendrier de la concertation complété est disponible ci-dessous.



3.1 LA CONCERTATION EN BREF (CHIFFRES CLÉS)

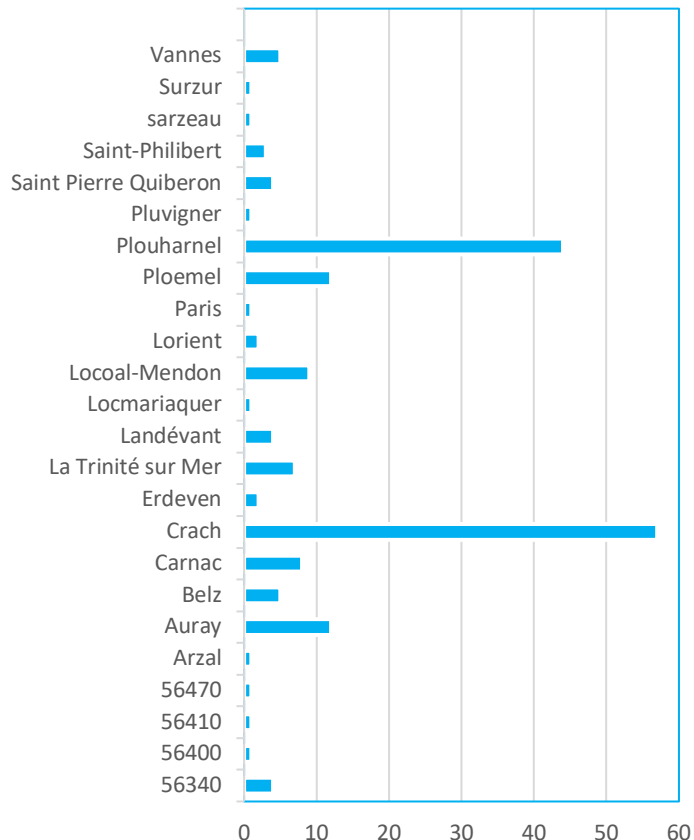
La participation sur le terrain

- Environ **450 participants** aux 3 réunions publiques
- **27 participants** aux **3 créneaux de visites** de l'UIOM proposées
- Environ **20 participants** aux 4 permanences d'information
- **38 foyers** rencontrés à l'occasion du porte-à-porte
- **17 contributions papiers** recueillies lors des événements de la concertation

La participation en ligne

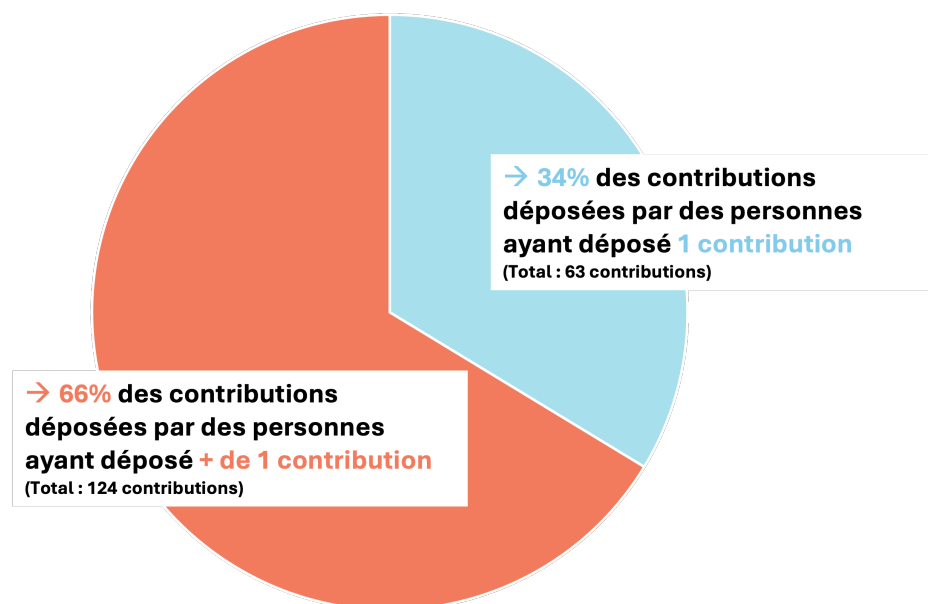
- **1 636 visiteurs** sur le site internet concertation-uve-aqta.fr et plus de 170 téléchargements des documents de la concertation.
- **187 questions et contributions** déposées sur le site de la participation
 - 89 contributeurs
 - 99 questions, 84 contributions individuelles, et 3 contributions collectives
 - Issus de 14 communes du territoire intercommunal, et 6 communes à l'extérieur du territoire. Certains participants ont renseigné seulement un code postal partagé par plusieurs communes, les statistiques sont donc présentés avec la mention des codes postaux pour ces participations.

Contributions par communes

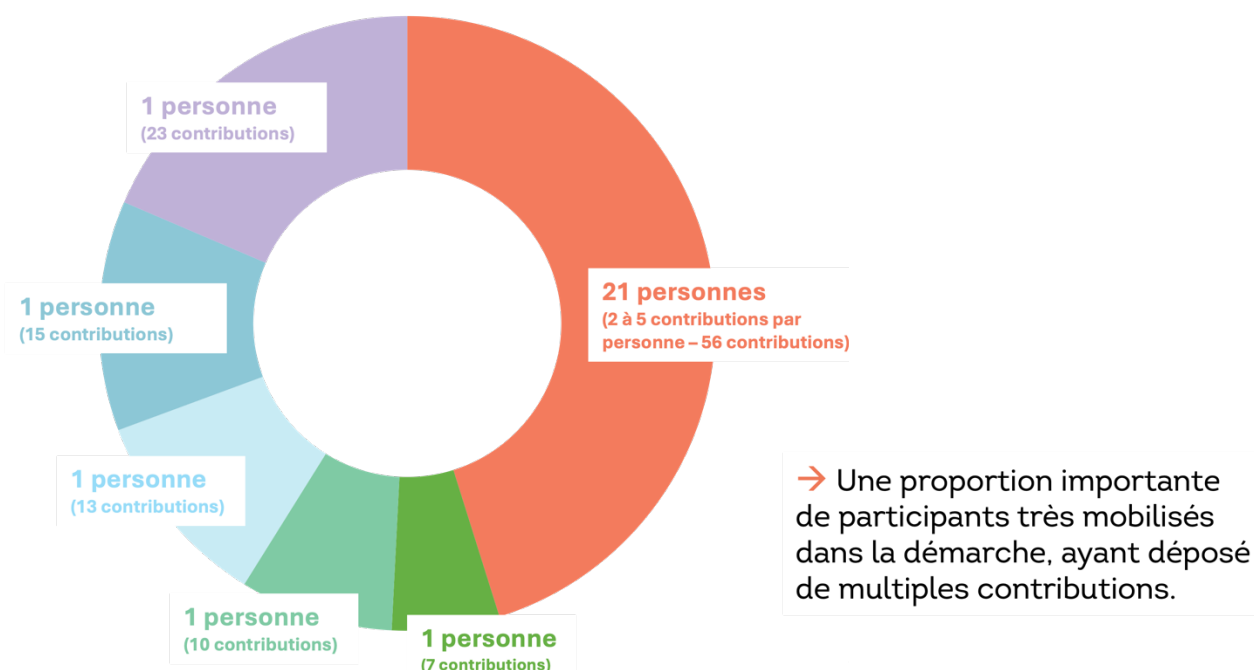


Sur les **89 contributeurs**, certains ont posé de nombreuses questions afin de mieux comprendre le projet, ou son articulation avec les projets de la collectivité.

RÉPARTITION DES **187** CONTRIBUTIONS PAR **CONTRIBUTEURS**



RÉPARTITION DES **124** CONTRIBUTIONS MULTIPLES



3.1.1 Atelier 1, associations - présentation du projet d'UVE

Date et lieu : Siège communautaire d'AQTA, 7 mars 2024

Une place particulière a été proposée aux associations actives sur le sujet du traitement des déchets et de la vie de l'incinérateur. Ces associations ont été conviées à ce premier temps dans le cadre de la concertation préalable volontaire afin de permettre d'échanger sur le projet présenté à la concertation. Les représentants d'associations ont apporté de nombreuses propositions visant à réduire le volume de déchets à traiter par la collectivité, dans une dynamique de réduction des déchets à la source. La thématique de la réduction des flux de déchets et plus particulièrement des flux résiduels a également nourri les échanges. Les représentants des associations présents ont exprimé le fait que la réduction des flux de déchets était pour eux une solution alternative au projet d'UVE.

La visite de l'UVE de Pluzunet, proposée aux associations le 28 mars, intéresse les participants et est donc maintenue.

3.1.2 Réunion publique 12 mars

Date et lieu : Salle socio-culturelle de Plouharnel, 12 mars 2024

La réunion d'ouverture de la concertation a été très mobilisatrice. Plus de 200 personnes se sont rendues à cette réunion afin de découvrir le projet d'UVE et de poser toutes leurs questions. Le compte-rendu détaillé est disponible en annexes. Les échanges ont mis en lumière les sujets suivants : volonté forte des usagers de renforcer les actions de prévention des déchets en amont d'une décision autour de ce projet, retours des riverains sur les impacts de l'installation actuelle et craintes sur les impacts potentiels du projet, volonté de réalisation et de diffusion d'un bilan carbone sur l'installation.

3.1.3 Permanences d'informations

Dates et lieux : samedi 16 mars 2024, 9h - 12h à la salle socio-culturelle de Plouharnel, samedi 23 mars à la mairie d'Auray de 9h à 12h, mercredi 27 mars à la salle des Astéries de 14h à 17h, mercredi 3 avril à la mairie de Pluvigner de 14h à 17h.

Présents : une vingtaine de personnes se sont rendues aux 4 permanences d'information.

Les équipes d'AQTA se sont mises à disposition des habitants pour présenter le projet et répondre à leurs questions. Les participants ont pu découvrir le projet et son contexte à travers 4 kakémonos, récupérer un exemplaire papier du dossier de la concertation ou d'une synthèse et déposer une contribution écrite.

À Plouharnel, une douzaine d'habitants se sont succédé au cours de la matinée, essentiellement des riverains. Madame la maire de Plouharnel était également présente pour échanger avec les habitants. Certains n'avaient pas pu poser leurs questions lors

de la réunion publique d'ouverture et ont donc pu trouver un espace de dialogue lors de cette concertation. Le public était essentiellement composé d'habitants de Plouharnel et de riverains. Deux d'entre eux ont fait part de leur souhait de voir s'organiser un temps de rencontre spécifiquement entre AQTA et les riverains, notamment pour aborder la question de la maîtrise des impacts. Cette rencontre a par la suite été organisée.

À Pluvigner, Monsieur le Maire de Pluvigner ainsi que certains élus du conseil municipal sont passés dans l'après-midi. Les habitants ayant fait le déplacement n'avaient pas encore participé aux temps d'échanges autour du projet d'UVE, dont un habitant ayant été informé de la tenue de la permanence via la newsletter de la commune. Les échanges ont été longs et ont aussi bien porté sur le contexte du projet, son calendrier, son cadre réglementaire que sur des détails de l'installation technique.

3.1.4 Atelier 2, associations - visite du SMITRED

Date et lieu : UVE de Pluzunet, 28 mars 2024

Le collectif inter-associations ainsi que les associations se mobilisant sur le suivi de l'UIOM étaient présents à cette journée de visite du site de l'UVE de Pluzunet. Un premier temps d'échanges en salle a permis de présenter les caractéristiques de l'installation et du territoire du SMITRED. Les représentants associatifs présents ont posé des questions sur les sujets suivants : résidus d'incinération, schéma de collecte des déchets et contrôles en déchèterie, exutoires de certains flux, production énergétique, coûts et recettes de l'installation, bilan carbone et règles de calcul afférentes.

3.1.5 Réunion publique du 28 mars

Date et lieu : Salle socio-culturelle de Plouharnel, 28 mars 2024

La collectivité a organisé cette réunion publique à la demande des présents à la réunion publique précédente. Un premier temps de présentation court était consacré à la réponse par la collectivité aux questions restées en suspens lors des précédents échanges. Les associations en ayant fait la demande ont ensuite pu présenter leur scénario de réduction des déchets de la collectivité. À la suite de cette présentation, les élus présents ont répondu aux questions des participants.

3.1.6 Visite de l'UIOM

Date et lieu : 10 avril, UIOM de Plouharnel

Les riverains et habitants inscrits ont pu visiter l'UIOM de Plouharnel sur l'un des 3 créneaux proposés : 14h, 15h ou 16h. Ces visites successives ont suivi les mêmes déroulés :

- présentation en salle du projet, de ses caractéristiques principales et des règles de sécurité à respecter sur le site ;

- équipement de chacun en casques, gilet de sécurité et lunettes de protection ;
- visite de la cabine de contrôle permettant de visualiser le four et les dispositifs de contrôle des fumées ;
- tour du site extérieur et du quai de transfert des emballages.

3.1.7 Atelier avec les riverains du site

Date et lieu : 10 avril, Mairie de Plouharnel

Onze habitants du Cosquer et de Saint-Antoine étaient présents à ce temps d'échanges organisés à leur demande. Mme Claire Masson, Vice-Présidente d'AQTA, Mme Le Bihan Le Piouff, Maire de Plouharnel, Mesdames Loudon et Lepine, respectivement première adjointe et élue déléguée à l'environnement de Plouharnel étaient présentes pour échanger sur ce sujet de voisinage de l'incinérateur de Plouharnel

la première adjointe et l'élue déléguée à l'environnement de Plouharnel étaient présentes pour échanger sur ce sujet de voisinage de l'incinérateur de Plouharnel

Mme Claire Masson ainsi que Mme Le Bihan Le Piouff, sa première adjointe et l'élue déléguée à l'environnement étaient présentes pour échanger sur ce sujet de voisinage de l'incinérateur de Plouharnel. Les équipes techniques du service déchets ainsi que du service voirie d'AQTA étaient également présentes. Dans le cadre des échanges sur le projet de transformation de l'incinérateur en UVE, les riverains ont fait le choix de se constituer en association : Association de Défense des Riverains de l'Incinérateur de Plouharnel (ADRIP).

Après un temps de partage des impacts remontés par les riverains, l'ensemble des participants ont été invités à annoter les cartes du site avec les différents enjeux identifiés. M. Olivier Catalogne précise que sur la question des enjeux d'envol de déchets, une enquête a été menée pour identifier les camions accédant au site et ne bâchant pas. Un rappel de la réglementation a été réalisé, les camions communaux concernés s'étant engagés à être plus vigilant sur le sujet à l'avenir.

Les riverains ont exprimé leur volonté qu'AQTA ne réalise pas les travaux de réfection de la voirie avant d'avoir réalisé des aménagements permettant de réduire la vitesse des véhicules sur la voie. Les pistes étudiées pour améliorer le partage de la route sont les suivantes : cheminement piéton et mobilités douces, sens interdit sauf riverains, radar, etc. Un prochain rendez-vous est pris entre le service voirie d'AQTA et les riverains réunis à l'atelier, pour poursuivre les discussions sur le réaménagement de la voirie.

3.1.8 Réunion publique 19 avril

Date et lieu : Salle Athéna d'Auray, 19 avril 2024

Cette réunion publique de clôture de la démarche de concertation préalable volontaire a réuni une centaine de personnes à Auray. En préambule de la réunion, les équipes d'AQTA expliquent les discussions sur la prévention et la gestion des déchets à l'échelle

bretonne, amenant la collectivité à se laisser un délai supplémentaire avant de prendre une décision sur le projet d'UVE.

Les sujets ayant fait l'objet des échanges de cette concertation sont présentés, ainsi que les chiffres clés de la mobilisation des habitants pendant la période. M. Philippe Le Ray et Mme Claire Masson se félicitent de cette mobilisation, qui témoigne de l'intérêt des habitants pour la politique de prévention et de gestion des déchets.

À la suite des nombreuses demandes sur le sujet, la politique de prévention des déchets de la collectivité est présentée. Puis, Dr Philippe Giraudeau, en charge du suivi environnemental de l'installation actuelle revient sur les résultats des analyses menées autour de l'incinérateur et sur leur pleine conformité avec les normes actuelles.

RETOUR SUR : LES PRINCIPALES THÉMATIQUES DE LA CONCERTATION

1. POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET ARTICULATION AVEC LE PROJET D'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Au cours de la démarche, la compatibilité du projet d'Unité de Valorisation Énergétique avec la politique de réduction des déchets portée par la collectivité a été interrogée à de nombreuses reprises. Plus généralement, les échanges autour de l'Unité de Valorisation Énergétique ont participé à réinterroger plus largement la politique de prévention et de gestion des déchets mise en place par la collectivité : tarification incitative, gestion des déchèteries.

1.1 VERBATIM

... des contributions collectives

Cahier d'acteurs – association Les Mains dans le sable

« Nous demandons à AQTA de renoncer au projet d'UVE et de mettre en place une tarification incitative inscrite dans une gestion en régie. »

Cahier d'acteurs – association Zero Waste Pays d'Auray

« Les efforts doivent porter avant tout sur la réduction des déchets par la séparation stricte des déchets valorisables (recyclage, réemploi, valorisation matière, à ne pas enfouir ni brûler) et des déchets non valorisables à éliminer avec le moins possible d'impact environnemental. »

Cahier d'acteurs – association Zero Waste France

« Le cocompostage {sur le site de l'incinérateur} permettrait par exemple, dans l'alternative, de composter de concert les déchets verts (surreprésentés actuellement au sein du gisement) et les boues issues de la station d'épuration voisine. »

... des contributions et questions individuelles

« Il faut d'abord miser sur la réduction des déchets à la source, le compostage et le recyclage avant d'envisager d'investir dans une nouvelle UVE. »

« Pourquoi ne pas explorer des solutions alternatives telles que la tarification incitative, le compostage ou la valorisation des biodéchets ? »

« Les alternatives à l'incinération devraient inclure la réduction des déchets à la source, le compostage et le recyclage. »

« Le projet d'incinérateur est en contradiction avec une stratégie Zéro Déchet. Nous devrions investir dans la réduction des déchets. »

« La redevance incitative est l'un des meilleurs moyens de réduire les déchets ménagers. Pourquoi ne pas l'avoir mise en place ? »

« Avec la redevance incitative, les déchets résiduels ont été réduits de 50% dans plusieurs communes. Pourquoi pas nous ? »

1.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET

AQTA partage les objectifs de **réduction des déchets à la source** et engage des mesures importantes en ce sens, allant vers tous les publics. Ces différentes mesures ont été présentées lors de la réunion publique du 19 avril et incluent notamment : des accompagnements dédiés pour les publics touristiques (camping, hôtellerie, restauration), des permanences sur les marchés, des sensibilisations à la démarche Zéro Déchet, des financements et partenariats d'associations locales spécialisées sur les sujets de réduction des déchets et de compostage, etc. Ces démarches sont complétées de mesures pour réduire et valoriser fortement les flux de déchets traités par les déchèteries aujourd'hui : contrôle d'accès, déploiement de bennes de tri, renforcement des actions de réemploi sur les sites, etc.

Malgré ces démarches ambitieuses en termes de réduction des déchets, le **territoire continuera à produire des déchets résiduels**, pour lesquels la collectivité doit trouver des exutoires. C'est dans cette dynamique que le projet d'Unité de Valorisation Énergétique de Plouharnel a été imaginé.

Les nouveaux bacs distribués aux habitants du territoire sont équipés de puces d'identification qui permettront, si la collectivité fait ce choix-là, de mettre en place une **tarification incitative**. Cette tarification doit cependant être étudiée avec attention, car aujourd'hui les taxes des ordures ménagères des résidences secondaires constituent une part importante du financement du traitement des déchets. La mise en place d'une redevance basée sur le volume de déchets produits par ménage devra donc faire l'objet d'une étude minutieuse, pour ne pas pénaliser les ménages du territoire. Une étude sur la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire va être lancée prochainement par AQTA.

Le **co-compostage des boues** avec les déchets végétaux des déchèteries est techniquement possible et pourrait être une alternative. Néanmoins, la proposition de pouvoir intégrer les boues aux gisements du projet de l'Unité de Valorisation Énergétique permet d'avoir une solution de traitement pérenne. En effet, leur épandage est de plus en plus difficile, la qualité agronomique des boues est faible (mis à part la chaux qui y est ajoutée). En parallèle, la réglementation sur le niveau de qualité exigée pour un retour au sol se renforce. À terme ce retour au sol pourrait être compromis comme c'est déjà le cas sur d'autres secteurs en Bretagne ou en France.

2. MAITRISE DES IMPACTS RIVERAINS DE L'INSTALLATION ACTUELLE ET FUTURE

La période de concertation a permis à de nombreux riverains de s'exprimer, à l'occasion du porte-à-porte, des réunions publiques, des permanences ou via le site internet et la concertation. Ces prises de paroles portaient sur les impacts importants au niveau des villages du Cosquer et de Saint-Antoine notamment. Ces impacts actuels viennent nécessairement interroger les riverains sur les impacts potentiels du projet d'Unité de Valorisation Énergétique, alors que les tonnages traités sur le site sont amenés à augmenter.

2.1 VERBATIM

... des contributions collectives

Cahier d'acteurs – association Les Mains dans le sable

« La santé de la population locale et de son environnement est menacée par les émissions des fumées de l'incinération ainsi que par le transport et la dissémination des déchets dans la nature. »

Cahier d'acteurs – association Zero Waste France

« L'augmentation significative des capacités de traitement de l'UVE par rapport à l'UIOM en fonctionnement, équivalra à une source de pollution et de nuisances supplémentaires pour les riverains et riveraines »

... des contributions et questions individuelles

« Aujourd'hui, le ballet incessant des camions bennes circulant à vive allure auquel s'ajoute la circulation très importante des véhicules particuliers qui utilisent cette route communale comme itinéraire de délestage (ou d'accès aux plages en été) est déjà difficilement supportable. Qu'en sera-t-il demain avec 2x plus de camions et un enrobé refait qui permettra de circuler encore plus vite ? »

« La route entre Saint Antoine et Le Cosquer est complètement détruite, les bernes et les fossés sont jonchés de détrit. Par les volumes considérablement augmentés, ce projet ne va-t-il pas détériorer encore plus notre cadre de vie ? »

« Qu'en est-il de la sécurité des riverains des villages du Cosquer et de St Antoine ? Qu'avez-vous prévu pour renforcer la sécurité de nous tous, riverains qui avons achetés il y a quelques années, renouvelés et réhabilités ce beau village du Cosquer ? »

« AOTA a-t-il prévu de prendre en charge la dévalorisation de nos biens immobiliers si nous souhaitons vendre ? »

« La route qui dessert l'usine d'incinération n'est pas adaptée au passage de poids lourds (largeur, traversées de hameaux dont le Cosquer et Saint Antoine). Des aménagements sont-ils prévus ? »

« Quand et de quelle manière l'impact sur les habitants les villages et le patrimoine voisin est-il questionné et pris en compte ? »

2.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET

Auray Quiberon Terre Atlantique est particulièrement vigilant au maintien du cadre de vie des personnes habitant à proximité de ses équipements et mène des actions pour réduire les impacts de son installation : gestion de la route assurée par la communauté de communes, dispositif d'équipements des camions permettant de limiter les envols et campagne de nettoyage des fossés par exemple etc.

Les impacts actuels vécus par la population des villages du Cosquer et de Saint-Antoine, et ayant fait l'objet de nombreuses participations pendant la concertation ont été entendus par la collectivité qui a, dès la réception des contributions sur le sujet mené des actions :

- Identification des camions commettant les infractions et rappel des règles à l'abord du site (bâchage des camions, vitesse, etc) ;
- Invitation des riverains à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'incinérateur, afin qu'ils puissent prendre connaissance des études environnementales réalisées et de leurs résultats ;
- Diffusion des résultats des études réalisées autour du site actuel sur le site internet de la concertation ;
- Organisation d'une réunion sous format atelier sur le sujet voirie.

En complément de ces actions, la collectivité sera particulièrement vigilante à ce que l'étude d'impact sur le projet d'Unité de Valorisation Énergétique prenne particulièrement en compte la maîtrise des impacts vécus aujourd'hui par les riverains en intégrant par exemple une étude fine sur la circulation à proximité du site, et sa réduction.

Les décisions précédentes de fermeture de l'incinérateur ne présumaient pas de la fermeture du site. Au-delà du projet d'Unité de Valorisation Énergétique porté actuellement, la maîtrise des impacts est un outil essentiel pour garantir le cadre de vie des riverains à proximité de ce site stratégique pour la gestion des déchets de la collectivité.

Les éléments liés aux craintes sur la pollution générée par cette installation sont traités au point 3.3, dédié au bilan environnemental de l'installation.

3. BILAN ENVIRONNEMENTAL D'UNE UVE ET ÉTUDE D'IMPACT

Les contributions ont également porté sur le bilan environnemental de l'installation de traitement des déchets, en s'interrogeant sur l'impact sur l'environnement à proximité du site d'un côté (pollution des sols, fumées, etc) et sur l'impact de l'opération à une plus grande échelle (bilan carbone de l'opération). Enfin, de nombreuses personnes se sont interrogées sur l'existence d'un risque sanitaire lié au procédé d'incinération, et plus généralement sur l'étude d'impact de ce projet.

3.1 VERBATIM

... des contributions collectives

Cahier d'acteurs – association Les Mains dans le sable

« Les conséquences de l'incinération des déchets, inodore et invisible, sont difficiles à appréhender par la population locale. »

Cahier d'acteurs – association Zero Waste Pays d'Auray

« Mais quid de la production de CO2 par la combustion de 45 000 T/an ? Une étude a-t-elle été faite ? mais quid des conséquences sur l'environnement et la santé ? Quelle étude a montré son incidence ? »

Cahier d'acteurs – association Zero Waste France

« L'augmentation significative des capacités de traitement de l'UVE par rapport à l'UIOM en fonctionnement, équivaldra à une source de pollution et de nuisances supplémentaires pour les riverains et riveraines : outre les émissions de CO2, l'activité d'incinération émet de nombreux polluants dont les dioxines, classées cancérigènes pour l'humain par le Centre international de recherche sur le cancer. Les aspects sanitaires et environnementaux du projet ne sont pas évalués, ou a minima, mentionnés dans le dossier, en vue de la bonne information du public. »

... des contributions et questions individuelles

« Où sont les enquêtes sur l'impact sanitaire de l'incinérateur actuel ? Les données scientifiques semblent partielles. »

« Pourquoi attendre l'enquête publique pour mener les études essentielles concernant les émissions de CO2, la toxicité et la circulation des camions ? »

« Quels sont les impacts environnementaux et sanitaires des émissions de NOx, de dioxines et de métaux lourds ? »

« Le nouvel incinérateur causera une pollution de l'air significative et augmentera les risques de maladies respiratoires. »

« Quel est le bilan carbone de l'incinérateur prévu ? »

« Pouvez-vous expliquer pourquoi attendre l'enquête publique pour mener les études nécessaires ? »

3.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET

La réalisation de l'**étude d'impact** se fait sur la base d'un projet précisément défini. Or, la collectivité a fait le choix de mener une concertation en amont de la définition de ce projet, afin de permettre une participation libre de chacun. Le calendrier prévisionnel du projet, inclus dans les documents de la concertation, explicite cet aspect.

L'Unité de Valorisation Énergétique fait par ailleurs l'objet de **contrôles réglementaires stricts** menés par des bureaux d'études indépendants et contrôlés par la DREAL qui sont les mêmes que ceux réalisés actuellement autour de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères. Le premier niveau de contrôle se trouve en sortie de cheminée, où des filtres sont installés pour récupérer les résidus d'incinération, et empêcher leur diffusion. Deux boîtes de contrôles continus sont installées en sortie de cheminée, les données sont

transmises directement à la DREAL, sans possibilité pour l'exploitant de modifier ses données.

Autour de l'installation, des **analyses** sont par ailleurs réalisées sur les sols, les poussières et le lait maternel par des bureaux d'études indépendants, et présentés en Commission de Suivi de Site. Afin d'assurer une plus large prise en compte des possibles polluants pouvant être émis par l'installation, la collectivité a fait le choix de commanditer des analyses supplémentaires sur les lichens à proximité du site. Ces analyses montrent une conformité continue des rejets de l'installation.

La méthodologie pour la réalisation de **bilan carbone** (ou « BEGES » bilan des émissions de gaz à effet de serre) d'installations de traitement de déchets n'est pas encore assez performante pour réaliser un bilan carbone précis, prenant en compte à la fois les émissions de l'installation et les émissions générées par une solution alternative. Cependant, la collectivité partage la nécessité d'être vigilant sur les émissions de gaz à effet de serre liés au traitement des déchets. Lors de la phase études, un « BEGES » sera réalisée et intégrée à l'étude d'impact avec la méthodologie la plus à jour.

4. CYCLE DE VIE DU PROJET D'UVE

Les interrogations sur le projet d'UVE ont également porté sur les impacts du projet tout au long de son cycle de vie, et notamment sur :

- Les coûts de ce projet dans le temps, et leurs répercussions sur les impôts locaux ;
- La production et la consommation d'électricité de l'installation ;
- Le traitement des résidus d'incinération ;
- La gestion du cycle de l'eau.

4.1 VERBATIM

... des contributions collectives

Cahier d'acteurs – association Zero Waste France

« Il résulte du dossier que la valeur ajoutée du projet réside dans la production d'électricité, notamment dans un contexte de crise énergétique. Or, il résulte de la littérature scientifique que la réduction des déchets ou le recyclage permettent de faire des économies d'énergie bien supérieures à ce qui est issu d'un processus de valorisation énergétique, les déchets ayant une faible valeur énergétique. »

... des contributions et questions individuelles

« Que va-t-on faire des mâchefers et des filtres d'incinération, qui sont actuellement enfouis ? Le projet d'UVE augmentera leur volume. »

« Que deviendraient les mâchefers et les filtres d'incinération, qui sont actuellement enfouis, si l'enfouissement est banni à compter de 2030 ? »

« L'UVE sans réseau de chaleur est un gâchis d'énergie mais le réseau de chaleur n'est pas viable au Cosquer. »

« Qui récupérera le produit de la vente de l'électricité produite ? »

« Pour créer de la vapeur, il faut de l'eau, d'où vient-elle ? »

« Dans ce projet, il est question d'incinérer les boues de trois stations d'épurations. Il est évident que de telles boues ne peuvent pas être brûlées sans les avoir fait sécher auparavant. Sur quel site et dans quelles conditions aura lieu ce séchage ? N'y aura-t-il pas de nuisances olfactives ? »

« Quel budget est alloué au traitement des déchets ? Combien coûte l'organisation et la réalisation de cette concertation préalable ? »

« Le chiffre de 70 millions d'euros a été avancé pour la démolition de l'UIOM et la construction de l'UVE mais quel sont les coûts cachés : coût d'exploitation, coût des maintenances préventives et curatives annuelles ? »

4.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET :

Les **résidus d'incinération et les mâchefers** seront traités comme le sont ceux de l'installation actuelle, la réglementation sur la réduction de l'enfouissement s'appliquant aux déchets n'étant ni recyclables, ni valorisables. Les déchets ultimes, tels que les mâchefers ou les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) font l'objet d'un traitement autre : les REFIOM sont enfouis en ISDD (Installation de Stockage des Déchets Dangereux) et les mâchefers sont valorisés en sous-couche routière notamment.

La **vapeur d'eau** rejetée par l'installation est issue du refroidissement des fumées. L'eau de refroidissement utilisée est de l'eau usée traitée qui provient de la station d'épuration voisine. Concernant le traitement des **boues de la station d'épuration** qui seront également traitées au sein de l'UVE, elles seront acheminées directement depuis la station d'épuration voisine, sans processus de séchage. Les boues sont incinérables si elles représentent une portion peu importante du volume incinéré (cf réponse p.20 pour complément).

Sur la récupération de **l'énergie produite par l'incinération des déchets**, la réalisation d'un réseau de chaleur a été étudié par la collectivité. L'utilisation de la chaleur à vocation industrielle n'est pas possible aujourd'hui, mais pourrait être possible à l'avenir selon les avancées technologiques sur le sujet. L'utilisation de la chaleur à vocation agricole est une possibilité encore étudiée à ce jour. Au-delà de l'énergie valorisée sous forme de chaleur, l'énergie électrique sera revendue directement à EDF.

Le **budget** alloué à la prévention et à la gestion des déchets est diffusé annuellement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets. Le coût estimatif du projet d'UVE intègre les coûts d'exploitation et de maintenance préventive. Ce coût important est pour autant prévisible, alors que la dépendance à d'autres infrastructures privées et éloignées représente un risque financier important dans le contexte financier actuel. Le projet d'UVE permet ainsi de stabiliser le coût de traitement à la tonne sur les années à venir.

5. DÉMARCHE DE CONCERTATION

Certaines contributions questionnent la démarche de concertation menée et son utilité alors que le choix d'une Unité de Valorisation Énergétique est perçu comme déjà pris. Les contributions viennent également questionner le cadre de la concertation préalable volontaire et sa portée.

5.1 VERBATIM

... des contributions collectives

Cahier d'acteurs – association Les Mains dans le sable

« La consultation précède une enquête publique, dont les résultats décideront de la réalisation du projet. Celui-ci ne pourra en aucun cas être imposé à la population si celle-ci s'y déclare défavorable. »

Cahier d'acteurs – association Zero Waste France

« À ce titre, il est précisé que le projet est la résultante d'une réflexion collective, sans que ne soit précisé si les citoyens et citoyennes ont été associés à la prise de décision. »

... des contributions et questions individuelles

« Il est déplorable de constater que les communes, à l'exception de Plouharnel, où les réunions d'informations sont programmées Auray, Belz, Pluvigner si situent en dehors du périmètre des 3kms et ne devraient pas être soumises à l'enquête publique. »

« Les questions font l'objet d'une réponse d'AQTA c'est de la manipulation, les noms ou fonction des contributeurs ainsi que les dates ne sont pas publiés {...} Cette méthode est, sur de nombreux points, en contradiction avec les principes de base de la démocratie participative

« Comment pouvez-vous dire qu'il s'agit d'une "concertation" puisqu'il n'y a qu'une seule solution proposée ? »

« Vous informez les citoyen·nes d'AQTA de la tenue d'une concertation. Or dans les documents que vous diffusez, il apparait que votre décision est déjà prise ; le calendrier de déploiement de cet incinérateur UVE étant même fourni, et aucune solution alternative développée. »

« Merci pour votre action »

« Je félicite les élus et les équipes d'avoir engagé le dialogue avec les citoyens. Je félicite les associations d'avoir porté un message apportant un éclairage différent, c'est le sens de la démocratie. Continuez. »

5.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET

Le projet d'Unité de Valorisation Énergétique de Plouharnel est présenté à la concertation préalable volontaire par la collectivité. Ce choix témoigne d'une **volonté forte d'impliquer les habitants** dans la réflexion et le processus décisionnel autour d'un projet structurant pour la collectivité.

Le **périmètre choisi** pour mener cette concertation préalable volontaire est celui de l'intercommunalité car AOTA considère que le sujet du traitement des déchets est un sujet collectif, qui nécessite de mobiliser largement les habitants. Les permanences d'informations proposées ont ainsi été programmées pour couvrir tout le territoire, dans un souci de transparence et de mobilisation du plus grand nombre.

Le site internet de la concertation a permis à de nombreuses personnes de s'exprimer, d'afficher leur positionnement pour ou contre le projet et d'interroger la collectivité sur ce projet. La **publication de réponses** au fur et à mesure de la démarche a permis de préciser certains éléments et d'apporter un premier niveau d'explications aux sollicitations des habitants. Dans un objectif de lisibilité du processus réglementaire de ce projet, la collectivité a diffusé lors de la concertation un calendrier prévisionnel permettant d'explicitier les phases successives de ce projet, et notamment celle de l'enquête publique, le temps de la concertation réglementaire.

Plusieurs **scénarios** ont été étudiés par la collectivité et sont présentés dans les documents de la concertation, ces scénarios sont : la fermeture de l'UIOM de Plouharnel ou la poursuite de l'exploitation de l'UIOM en s'adaptant techniquement aux évolutions réglementaires. Le troisième scénario est celui du projet d'UVE, au sein duquel 3 scénarios alternatifs ont été réalisés.

6. DIMENSIONNEMENT ET LOCALISATION DE L'INSTALLATION, SCENARIOS ALTERNATIFS ET COOPERATIONS TERRITORIALES

De nombreuses contributions s'opposent à la capacité prévue de 45 000 tonnes/an, arguant qu'elle dépasse largement les besoins locaux. Plusieurs contributeurs suggèrent de recalibrer la capacité en fonction d'études de caractérisation des déchets et de la réduction prévue des déchets à moyen et long terme.

Au-delà du dimensionnement même de l'UVE de Plouharnel, la localisation de l'installation et l'échelle du projet est questionné, en lien avec des demandes pour une meilleure coopération territoriale pour ce type de projets.

6.1 VERBATIM

... des contributions collectives

Cahier d'acteurs – association Les Mains dans le sable

« Nous craignons que la valorisation énergétique (qui alimentera 5,7% des foyers du territoire) soit un argument qui encourage les citoyens à maintenir une surconsommation d'emballages et de produits à usage unique. »

Cahier d'acteurs – association Zero Waste Pays d'Auray

« C'est au minimum pour toute la Bretagne SUD qu'un tel projet serait économiquement et techniquement envisageable. Il est de la compétence des EPCI de s'entendre, au delà des considérations politiques, d'en débattre et de décider avec la médiation de la Région Bretagne »

Cahier d'acteurs – association Zero Waste France

« Ce projet s'inscrit dans une tendance généralisée en Bretagne visant à augmenter les capacités de traitement avec valorisation énergétique, là où cette dernière est censée relever d'une solution de dernier recours, en application de la hiérarchie des modes de traitements. »

... des contributions et questions individuelles

« La capacité de 45 000 tonnes/an dépasse largement les besoins locaux actuels et futurs, surtout si nous investissons sérieusement dans la réduction des déchets. »

« L'augmentation des déchets est justifiée principalement par l'augmentation de la population. Or, si nous mettons en place une stratégie ambitieuse de réduction, nous ne serions plus qu'à 21 000 tonnes. »

« L'incinérateur actuel traite moins de 28 000 tonnes par an. Pourquoi prévoir 45 000 tonnes pour le nouvel incinérateur ? »

« La situation actuelle (Le Cosquer à Plouharnel) est loin d'être optimale. {...} une localisation au sud immédiat de la zone de Pluvigner (en face de la déchetterie) permettrait une desserte ferroviaire. »

« La localisation actuelle de l'UIOM à Plouharnel n'est pas une position stratégique pour l'UVE, nous sommes loin de l'optimisation logistique attendue pour un tel projet. »

6.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET

La collectivité a envisagé plusieurs scénarios pour le **dimensionnement** du projet en prenant en compte des paramètres comme l'évolution démographique et l'amélioration des pratiques de tri liés aux évolutions de la politique publique déchets. La collectivité a également cherché à nouer des partenariats avec les collectivités voisines, le dimensionnement du projet permettant ainsi de continuer à accueillir les flux de Blavet Bellevue Océan Communauté et de procéder à un échange de flux avec Lorient Agglomération.

Au cours de la démarche de concertation, les échanges avec la Région sur le sujet du traitement des déchets ont confirmé la nécessité de **poursuivre les échanges avec les intercommunalités du Morbihan (et de Bretagne)** pour dimensionner au mieux l'installation.

La **localisation** de l'incinérateur de Plouharnel présente un intérêt par son caractère central sur le territoire intercommunal, permettant de traiter à la fois les flux touristiques importants et ceux des ménages à l'année dans une logique d'optimisation des transports. D'autre part, alors que les directives régionales recommandent de privilégier les sites existants pour de nouveaux projets de traitement des déchets et que la loi Zéro Artificialisation Nette limite les terres artificialisables, le site de Plouharnel apparaît comme un site à privilégier sur le territoire d'AQTA. Les coopérations régionales sont par ailleurs toujours étudiées pour le traitement des différents flux de déchets (ordures ménagères, biodéchets, emballages, non recyclables de déchèteries, etc).

7. TEMPORALITE DU PROJET ET DEMANDE DE MORATOIRE

Au cours de la concertation, plusieurs associations locales ont exprimé une demande de moratoire autour de ce projet d'UVE. Cette demande a fait l'objet de plusieurs participations.

7.1 VERBATIM

... des contributions collectives

Cahier d'acteurs – association Les Mains dans le sable

« Pour cette raison et dans le respect des objectifs et moyens engagés dans le PLPDMA, nous demandons à AQTA de renoncer au projet d'UVE et de mettre en place une tarification incitative inscrite dans une gestion en régie, en toute transparence vis-à-vis de la population locale »

Cahier d'acteurs – association Zero Waste Pays d'Auray

« Bien des questions demeurent avant de décider de l'opportunité d'une UVE de 45 000 t sur le territoire d'AQTA. Nous demandons un moratoire d'au moins deux ans et une réflexion commune des intercommunalités de la Bretagne Sud. »

... des contributions et questions individuelles

« Un moratoire de 3 ans est nécessaire pour explorer des solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement et pour mieux étudier l'impact du projet. »

« Nous demandons un moratoire de 3 ans pour construire ensemble un projet qui ait du sens et qui soit en phase avec nos valeurs. »

7.2 RÉPONSE DU PORTEUR DE PROJET

La proposition d'un **moratoire** de 3 ans avant toutes décisions sur ce projet d'UVE a fait partie des sujets de la concertation. Cette proposition, qui permettrait d'ouvrir un temps de discussion plus long avec les acteurs du territoire, ne répond toutefois pas aux nécessités auxquelles fait face la collectivité aujourd'hui. Les coûts liés au traitement des déchets résiduels sont en hausse constante et dans ce contexte, la collectivité se doit de prendre une décision sur le traitement de ses déchets résiduels.

Les échanges menés en parallèle de cette concertation avec les autorités régionales et les intercommunalités du territoire ont mis en lumière la nécessité d'approfondir les échanges sur la question des coopérations intercommunales, et ce, avant d'enclencher la réalisation de tout projet.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

La collectivité se félicite des nombreuses participations des habitants du territoire, qui se sont mobilisés pour exprimer leur intérêt pour la politique de gestion et de prévention des déchets. Cette participation dans le sens d'une réduction des déchets et d'une amélioration des gestes de tri est particulièrement entendue alors que les démarches récentes d'évolution de la politique déchets ont pu susciter des réactions négatives sur le territoire.

Les échanges riches au cours de la démarche de concertation amènent la collectivité à tirer des enseignements sur le projet d'UVE mais également plus généralement sur la vie du site de Plouharnel et sur la politique de prévention et de gestion des déchets. Ces enseignements amènent aujourd'hui la collectivité à prendre un certain nombre d'engagements.

ENSEIGNEMENT 1

Les habitants et associations s'étant investis dans la concertation portent une **volonté forte de réduction des déchets à la source** et souhaitent se mobiliser collectivement pour l'atteinte des objectifs ambitieux en la matière.

ENGAGEMENTS EN RÉPONSE

- Les associations souhaitant accompagner la collectivité dans la mise en place de la politique de sensibilisation et de réduction des déchets seront contactées pour mener des actions type sensibilisation en déchèteries ;
- Une étude de faisabilité sur la mise en place de la **tarification incitative** par la collectivité sera commanditée dans cette dynamique de réduction du flux des déchets résiduels du territoire.
- La collectivité souhaite que le sujet du traitement des déchets fasse l'objet d'une démarche pédagogique importante. En ce sens, l'Unité de Valorisation Énergétique sera un lieu ouvert au public et aux scolaires, afin de permettre à tous de s'approprier les enjeux du traitement des déchets.

ENSEIGNEMENT 2

Les échanges avec les riverains ont mis à jour la nécessité de **mieux maîtriser les impacts de l'installation** (volume et vitesse de circulation, envol de déchets) et de **renforcer les échanges sur le suivi de cette maîtrise d'impacts**, notamment sur le volet environnemental.

ENGAGEMENTS EN RÉPONSE

- Une demande sera formulée à la préfecture pour que l'association de défense des riverains de l'incinérateur de Plouharnel (ADRIP) soit conviée à la Commission de Suivi du Site (CSS) de l'Unité de Valorisation Énergétique afin d'avoir accès aux études de suivi environnemental ;
- Les riverains rencontrés sur les thématiques de circulation au cours de la concertation seront conviés à poursuivre les échanges sur le sujet ;
- Les camions à la source des envols de déchets ont été identifiés et un rappel à la règle a été formulé. Cette vigilance se poursuivra pendant l'exploitation de l'UIOM et de l'UVE en projet, les échanges réguliers avec les riverains permettront de s'assurer de l'efficacité de cette mesure.

ENSEIGNEMENT 3

Les usagers portent une préoccupation forte sur les impacts environnementaux et carbone du traitement des déchets.

ENGAGEMENTS EN RÉPONSE

- Les données de suivi environnemental de l'UIOM de Plouharnel ont été mises en ligne pour permettre leur consultation par un plus large public ;
- L'étude d'impact de l'Unité de Valorisation Énergétique intégrera un volet sur le bilan carbone de l'installation (BEGES), selon la méthodologie reconnue au moment de son élaboration.